Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260303-062026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 3 MARS, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Hervé VAN PRAAG, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 24/02/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Catherine BLANCHARD, Hervé VAN PRAAG, Jean-Pierre RESLOUX, Bernard QUINQUENEL, Marc LEMARIé, Frédéric PASCAL, Gwendal LEBLAY, Philippe LOHIER, Stéphanie JOUON DES LONGRAIS, Jean-Luc HERVé, Pierre-Hugues MARTIN, Didier RABIAUX,

Secrétaire de séance : Pierre-Hugues MARTIN

Représentés : Sarah LOUICHE représentée par Stéphanie JOUON DES LONGRAIS, Steve ANDRé représenté Hervé VAN PRAAG

Nombre de Conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14

DELIBERATION N°6-2026 POLITIQUE DES EMPLOIS – RECRUTEMENTS SAISON 2026

Monsieur Le Maire présente au conseil les besoins en personnel pour la saison touristique 2026 tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve cette proposition.

Fait à Plévenon, le 04/03/2026
Le Maire
Hervé VAN PRAAG

MAIRIE DE PLEVENON (Côtes-d'Armor)

Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 04/03/2026

MAIRIE DE PLEVENON (Côtes-d'Armor)

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260303-062026-DE

Tableau annexé à la délibération :
N°6-2026 POLITIQUE DES EMPLOIS – RECRUTEMENTS SAISON 2026

SAISON 2026

CAMPING		DSH	contrat	indice	dates
Régisseur	1	35 h	saisonnier	460/408 (2 008,49 € brut)	1er avril au 30 septembre
Agent d'accueil	4	35 h	saisonnier	378/371 (1 826,35 € brut)	15 juin au 15 septembre
Agent d'entretien	4	35 h	saisonnier	378/371 (1 826,35 € brut)	15 juin au 15 septembre
PHARE					
Régisseur	1	35 h	saisonnier temporaire	432/387 (1905,12€ brut)	1er avril au 1er novembre (7 mois)
Agent d'accueil	3	35 h	saisonnier	378/371 (1 826,35 € brut)	1er juillet au 31 aout
POSTE DE SECOURS					
Chef de poste	1	35 h	saisonnier	460/408 (2 008,49 € brut)	1er juillet au 31 aout
Adjoint chef de poste	1	35 h	saisonnier	432/387 (1905,12€ brut)	1er juillet au 31 aout
Secouriste qualifié	2	35 h	saisonnier	378/371 (1 826,35 € brut)	1er juillet au 31 aout
Autre					
Agent d'entretien sanitaires commune	1	35 h	saisonnier	378/371 (1 826,35 € brut)	15 juin au 15 septembre
ASVP parking	1	35 h	saisonnier	378/371 (1 826,35 € brut)	1er avril au 30 septembre

MAIRIE DE PLEVENON (Côtes d'Armor)